Image not found or type unknown

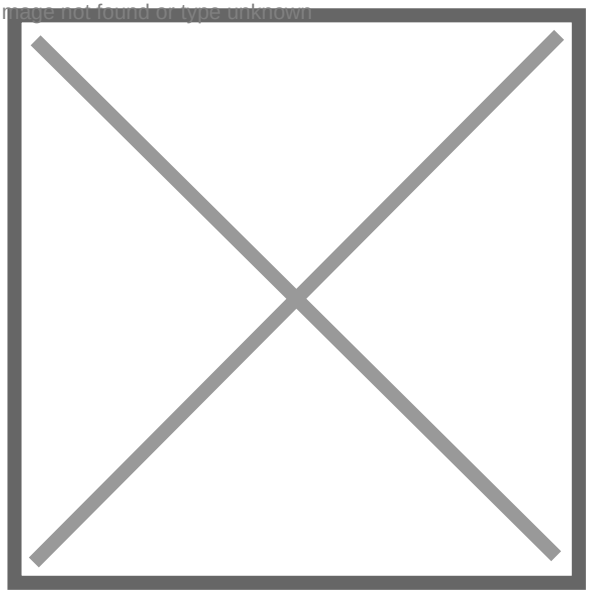

Subrogation de salaire arret maladie

Par **coralie63**, le **04/05/2012** à **14:55**

Bonjour, je suis secrétaire dans une agence immobilière. J'ai demandé un congé sans solde de 15 jours, et je suis tombée malade au bout de 3 jours, arrêt maladie prolongé en tout pendant un mois. Mon employeur a demandé la subrogation de salaire, mais il déduit les 15 jours de congé sans solde alors que mon arrêt maladie commençait dès le troisième jour de mon congé sans solde. Pouvez vous me confirmer qu'il est en droit de faire cela ou doit il appliquer mon arrêt de travail à compter de la date initiale, soit, durant la période de congé sans solde?

Par **pat76**, le **04/05/2012** à **15:53**

Bonjour

Oui il a le droit puisque l'arrêt maladie est arrivé pendant le congé sans solde que vous aviez demandé.

La partie de l'arrêt maladie indemnisé par votre employeur débutera le lendemain de la fin de votre congé sans solde.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés